Arrondissement de Sarreguemines



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

Sous la présidence de Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.

•		Membres présents :	15	
		Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF — Christelle BAUR – Emilie BETTINGER –		
		Mariette BREITUNG – Géraldine BUBEL – Barbara GROSS – Jeanne SCHWARTZ		
		Mrs Christophe BORN – Claude HOENIG – Mikaël MART Guillaume STREIFF - Jean-Claude VOGEL - Francis WEISWEISKIRCHER		
Conseillers élus 23		Membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :	8	
		Régis BRUCKER – Véronique CLOSSET – Jean-Michel GABRIEL – Patrick GUTHAPFEL – Jean-Luc LUTRINGER – Aurélie ORZECHOWSKI – Aline PORTE – Marie-France RAKOWSKI		
Conseillers en fonction	23	Membre(s) absent(s) excusé(s):	0	
Conseillers présents	15	Membre(s) absent(s):	0	

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et déclare la séance ouverte à 17 h 00.

Monsieur Claude Hoenig procède à l'appel. Madame Christel Baur arrive à 17 h 07.

1. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE CHARTE MOSELLE JEUNESSE

Madame Géraldine BUBEL, Conseillère municipale déléguée, rappelle aux membres présents la délibération du 29/10/2018 par laquelle il avait été décidé d'adhérer à la convention Moselle Jeunesse du Département de la Moselle.

Le projet Moselle Jeunesse a pour objectif de construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement le public des 11-17 ans, en associant les territoires et en s'appuyant sur les différentes forces et ressources qui le composent.

Dans le cadre de cette convention, un groupe de travail a identifié des dynamiques locales accompagné par des associations locales volontaires.

Les initiatives qui seront mises en place pendant les vacances d'été 2021 seront soutenues par le Département. Le but est de faire bénéficier aux jeunes des activités proposées par les associations communales moyennant une participation de 5 € à régler en mairie avec la délivrance d'un ticket « Moselle Jeunesse Eté 2021 ». Les fonds seront encaissés sur la régie « 21501 Sandrine ».

Le projet s'organisera autour de 11 associations locales du 12 juillet au 14 août 2021.

Les activités proposées par les associations vont engendrer des dépenses qui ont été estimées à 5550.46 € selon tableau joint à la présente délibération Ces dépenses seront remboursées par le Département sous forme de subvention au courant du 3ème trimestre 2021.

Dans l'intervalle afin de soutenir l'engagement de ces associations et leur éviter tous problèmes liés à leur trésorerie, la commune souhaite prendre à sa charge, pour les associations qui la sollicitent, le montant lié à leurs dépenses.

L'association concernée s'engagera à rembourser la commune après obtention de la subvention.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

- d'autoriser Mme le Maire à éditer 100 tickets « Moselle Jeunesse Eté 2021 » d'une valeur faciale de 5 €,
- d'encaisser le produit de la vente de ces tickets sur la régie de recettes « 21501 Sandrine »,
- de prendre à la charge de la commune les dépenses des associations liées à cette activité,
- de demander aux associations concernées le remboursement de cette avance dès l'obtention de la subvention du Département.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre de la charte Moselle Jeunesse.

2. <u>ATTRIBUTION DE MARCHE</u> : Contrat de fourniture de gaz pour les bâtiments résidence des coteaux et 10 A et B rue de l'école

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier le contrat de vente de gaz réparti contracté depuis 2012 avec la société Engie suite à de nombreux problèmes et plaintes des locataires en raison des tarifs facturés ;

Une procédure adaptée a été lancée avec le soutien de la sté BICOME, bureau d'études fluides ingénieurs conseils, en vue du suivi et de l'analyse des données, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Républicain Lorrain le jeudi 08 avril 2021 fixant la date limite de remise des offres au 30 avril 2021, à 17 h 00;

Les sociétés ANTARGAZ et ENGIE ont déposé une offre.

L'analyse de ces offres, établie par Monsieur Denis Roux, sté Bicome, du 18 mai, fait état des tarifs annuels estimés suivants :

ANTARGAZ	43 688,26 € TTC/AN
ENGIE	55 630,79 € TTC/AN

Le coût annuel proposé par la société Engie étant plus élevé de 27 %, l'analyse fait ressortir la société Antargaz en 1ère position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix,

- Décide d'attribuer le marché de contrat de fourniture de gaz pour les bâtiments de la résidence des coteaux. 10 A et 10 B rue de l'école au fournisseur Antargaz Energie pour une durée de 3 ans,
- Autorise Madame le maire à signer les pièces du marché.

3. DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2021

Avant la présentation de ce point, madame le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été consentie, la municipalité a fait l'acquisition, par voie de préemption, de la parcelle 141 section 02 d'une superficie de 10,83 ares, située 21 rue de l'église pour un montant de 122 350,00 €. Les formalités légales étant respectées, l'acte de vente pourra être signé prochainement.

Ainsi, le projet de création de parking recensait initialement 44 places de parking dont 2 PMR. Grâce à cette acquisition nous pouvons désormais compter 62 places de stationnement.

<u>Création d'un parking paysager rue de l'église desservant des ERP – demande de subvention DETR 2021</u>

Monsieur Jean-Claude Vogel, adjoint au Maire expose aux membres du conseil municipal présents le projet de création d'un parking de 62 places dont 2 réservées aux personnes à mobilités réduites afin d'accroître le potentiel en stationnement du secteur et de répondre à une demande de proximité de l'église, de la mairie, de la salle de spectacle le W de la maison des arts et traditions, de la prochaine maison de santé dont les travaux sont en cours, ainsi que du futur projet de micro-crèche.

Par ailleurs, afin d'œuvrer en faveur des dispositions environnementales, il est proposé de sélectionner des matériaux drainant permettant ainsi l'infiltration verticale des eaux pluviales, la restauration des échanges airterre-eau, la lutte contre les îlots de chaleur protégeant ainsi la biodiversité.

L'estimation de ce projet en collaboration avec la Matec s'élève à 249 316,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 2 abstentions et 21 voix pour :

- > de retenir et d'approuver le projet,
- de solliciter une subvention de l'Etat de 40 % au titre de la **Dotation d'Equipement des**Territoires Ruraux Programme 2021

de payer le solde sur les fonds propres de la commune.

4. <u>INDEXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS CONVENTIONNES AU 1^{ER} JUILLET 2021</u>

Madame Jeanne Schwartz, 1^{er} adjoint, explique que l'indice de référence des loyers (IRL) pour le 2^{ème} trimestre 2020 est paru, à savoir une augmentation de 0.66% et propose d'appliquer cette hausse, comme chaque année, à compter du mois de juillet 2021 sur les loyers des logements locatifs conventionnés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

décide, par 18 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, d'appliquer cette augmentation sur les loyers des logements locatifs conventionnés

5. REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

Madame Jeanne Schwartz, 1^{er} adjoint, énumère au conseil municipal les remboursements en attente suite aux sinistres suivants :

> de GROUPAMA:

- 250,00 € Dommage sinistre porte de garage automatisée 3 chemin de la moisson, montant de la franchise
- **3459,00** € Dommage sinistre porte de garage automatisée 3 chemin de la moisson, remboursement dégâts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents, décide d'accepter ces remboursements et autorise la saisie des titres relatifs à l'encaissement de ces sommes.

6a. SUBVENTION FORFAITAIRE ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS EN 2021

Le Conseil Municipal se référant à sa délibération du 20 décembre 2007 propose d'allouer une subvention forfaitaire de 122 € à toutes les associations de la commune, qui remplissent les conditions et qui en font la demande, à cela s'ajoute une participation de 15 € par jeune membre licenciés, de moins de 18 ans, domicilié dans la commune.

Les demandes en cours s'élèvent à **758,00** € et correspondent aux subventions forfaitaires annuelles versées aux associations renseignées dans le tableau ci-dessous, conformément aux demandes établies.

ASSOCIATIONS	DATE DE LA DEMANDE	SUBVENTION FORFAITAIRE	AIDE AUX JEUNES	TOTAL
STE D'ENTRAIDE DES				
MINEURS	31/05/2021	122.00€	0.00€	122.00€
UNIAT	31/05/2021	122.00€	0.00 €	122.00 €
LA RONDE JOYEUSE	31/05/2021	122.00 €	0.00€	122.00€
TWIRLING CLUB	20/05/2021	122.00€	270.00 €	392.00€
				0.00€
	758.00 €			

Le conseil municipal vote pour le versement des subventions à l'unanimité des voix.

6b. SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 2020 et 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et pouvant prendre part au vote, accorde à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de **1 900** € destinée à financer les primes d'assurances des Sapeurs-Pompiers pour les années 2020 et 2021.

Les membres suivants, directement concernées par ce point ne peuvent prendre part au vote :

- Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF,
- Robert WEISKIRCHER,
- Barbara GROSS,
- Jeanne SCHWARTZ.
- Mariette BREITUNG.

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, Monsieur Bernard Mathis correspondant presse lève la séance à 17 h 45.

Monsieur Robert Weiskircher prend la parole afin de féliciter madame le Maire de sa seconde élection en qualité de vice-président du conseil départemental de la Moselle.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception de Madame Barbara Gross, cette dernière ayant un pouvoir pour Monsieur Jean-Michel Gabriel n'a pas signé pour ce dernier non plus.